Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
D'ILLE-ET-VILAINE

FICHE CONSEILS

Préfecture d'Ille-et-Vilaine
SÉCURITÉ CIVILE

POUR LA SECURISTATION DU SITE DE VOTRE MANIFESTATION FESTIVE, BRADERIE, VIDE-GRENIER, ETC

I – Bien choisir le site d'implantation

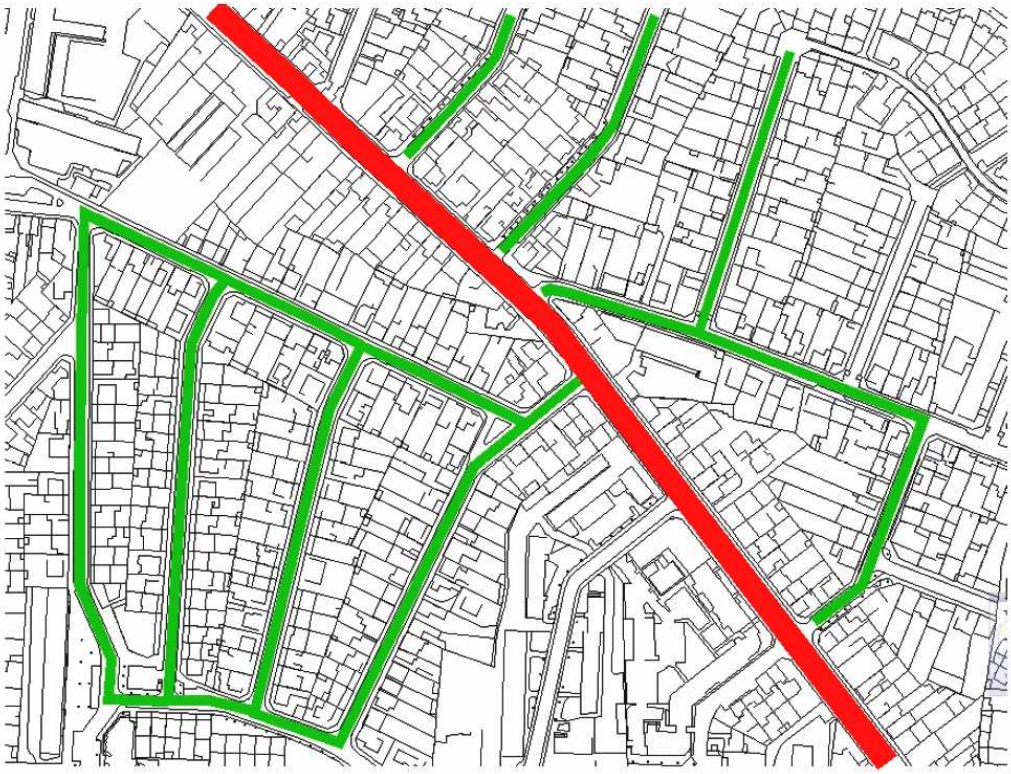

Axe Secondaire Axe Principal

Choisir des axes secondaires pour s'implanter. Les axes principaux nécessitent des dispositifs de coupures et de protections contre les véhicules béliers importants.

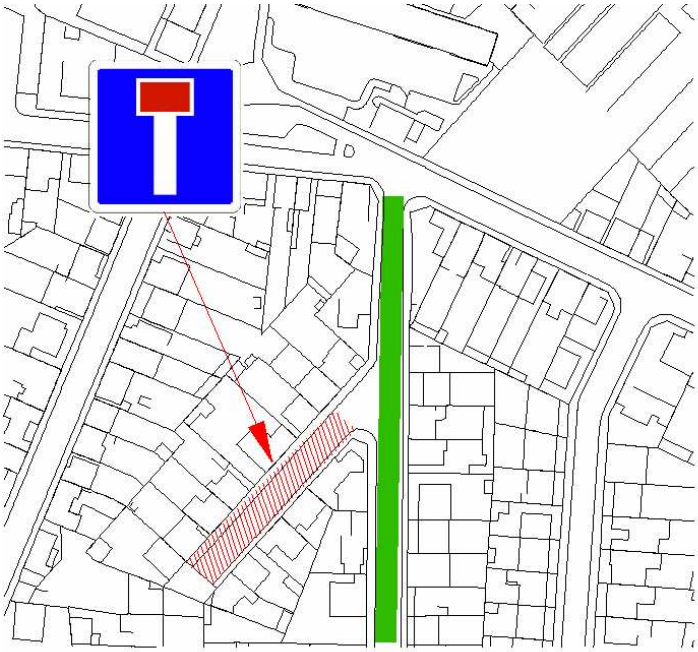

Voie sans issue avec un accès unique pour le public = nasse.
AUCUNE INSTALLATION!

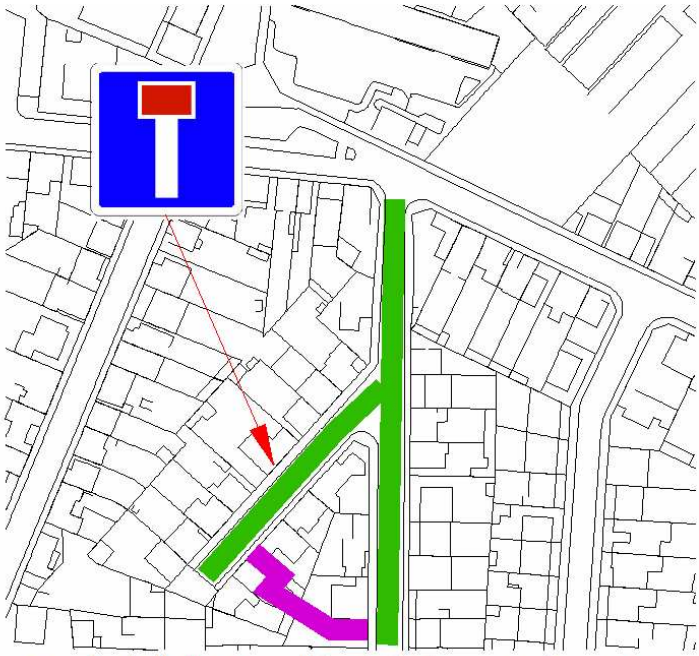

Installation possible si plusieurs accès pour le public-au minimum 2
(dans notre cas: la voie sans issue et un chemin piétonnier qui donne dans cette voie)

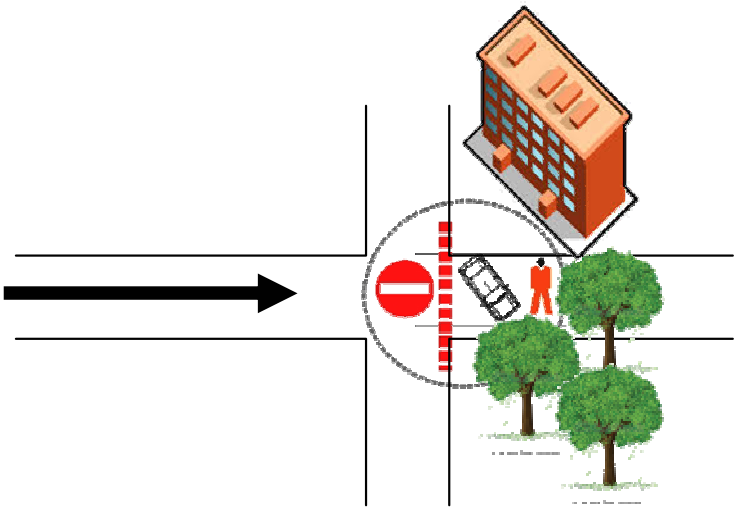

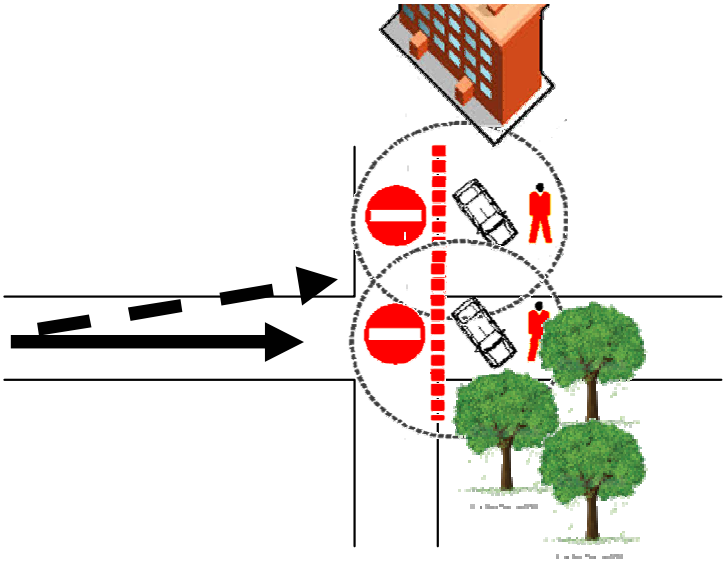

Disposer un véhicule aux points de fermeture de rue (y compris les espaces dégagés accessibles en véhicule) derrière des barrières. Prévoir un bénévole ou un agent de sécurité à proximité du véhicule (non à l'intérieur) de façon à pouvoir le déplacer en cas d'intervention des secours.

II – Organiser son équipe

être visible
(chasuble fluorescente, brassard ....)

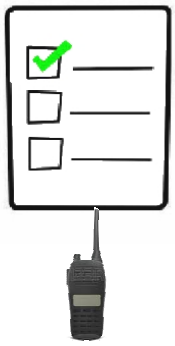

Consignes équipe organisation
-position des secouristes
-accueil enfant perdu
-accueil public
-inspection visuelle du site
-inspection visuelle des comportements suspects
-accueil des secours

-maniement des extincteurs et autres dispositifs d'extinction.
-fiche de conduite à tenir + N° d'urgence (organisateur, « 17 », « 18 », « 15 »)

-Dans la mesure du possible, prévoir un dispositif de communication autonome de type talkie-walkie (faire des essais en amont).

III – Organiser son site

Signalétique routière adaptée
Arrêtés de circulation et de stationnement

Gestion des déchêts:
-porte sac (avec sac transparent)
-bac à déchets (tri sélectif)
-caisson

Mettre en place aux différents accès du public une signalétique VIGIPIRATE

Point accueil:
-enfant perdu
-public
-exposants

Veiller à pouvoir passer des messages d'information au public (installation de haut-parleurs / avoir un ou des mégaphones)

Mettre en place dans la mesure du possible un espace sanitaires

Mettre en place les moyens d'extinction appropriés

Informer les riverains de le tenue de l'événement

IV – Secours

- Permettre une desserte permanente des secours sur l'ensemble du site.
- Veiller à laisser un passage de 3 mètres minimum après installation des stands, tentes, barnum, bungalow, etc…..

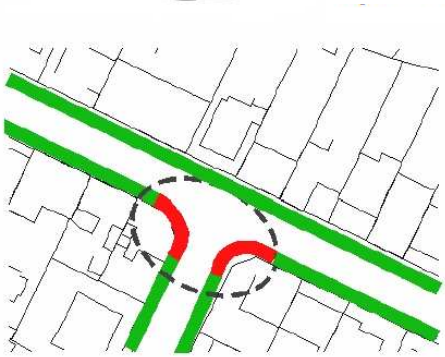

Ne pas masquer les poteaux incendie

Ne pas masquer avec vos installations les bouches d'incendies encastrées dans le sol.

Pas d'installations pour permettre la giration des véhicules de secours.

-Prévoir un poste de secours tenu par une association de secourisme agréée.
- Dispositif Prévisionnel de Secours à dimensionner en fonction de la taille/fréquentation de la manifestation

Mettre en place ou avoir accès à une ligne de téléphone urbaine

V – A vérifier avant ouverture au public

Rendre les points chauds inaccessibles au public

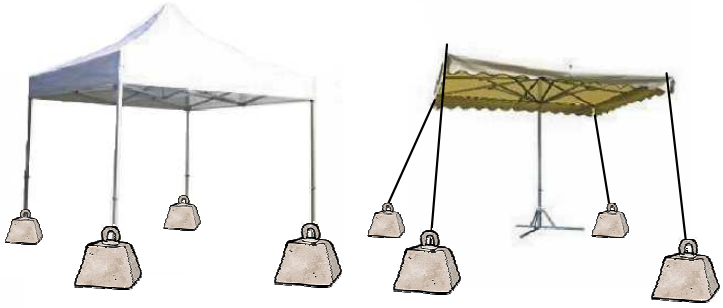

Bien lester les stands

Vérifier:
-la date de validité des raccordements
-le bon état des détendeurs
-le bon fonctionnement des organes de coupure

Vérifier la conformité des installations électriques provisoires

Les câbles électriques devront être tenus hors de portée du public. S'ils se trouvent dans des passages du public, ils devront être protégés par des passages ce câbles. Vos arrivées électriques devront être munies d'un dispositif de protection à courant résiduel haute sensibilité (30 mA).

-Interdire (balisage, barrierage, etc) l'accès au plan d'eau (risque de noyade).

-Interdire (feu de camp, barbecue, etc) sur zone à risque (zone forestière, lande, parking/camping enherbé, etc).
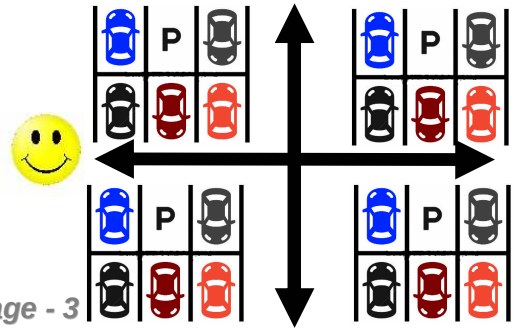
-Parking(s) en nombre suffisant et organisé(s).